



Le combat tant attendu entre Tyson Fury et Francis Ngannou approche, et une clause de revanche est prévue, mais à une condition. Le 28 octobre, Ngannou fera ses débuts sur le ring face au champion WBC Fury.

Si le Camerounais ne parvient pas à remporter la victoire, il pourrait obtenir une nouvelle chance de se mesurer à Fury.

Avant de signer pour affronter Fury, Ngannou est devenu un athlète du PFL. Cependant, pour bénéficier de la clause de revanche, il devra d'abord effectuer ses débuts dans cette nouvelle organisation, apprend-on.